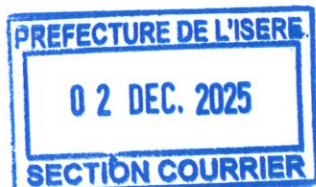


REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : Mardi 25 novembre 2025

Présents : Mmes / LOMBARDO / BRUNET JAILLY / SEYMAT / VIALLE
MM. DUMAS / DURILLON / TRANCHAND / AKYUREK



Absents / Excusés : Mmes ZULIAN / HAMDI / CUILIER
M. LEROY / ALLAMANDO

Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Christine NEMOZ-MOREL

N° 2025/25/11/22

OBJET : RA – BUDGET PRIMITIF ET TARIF 2026

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2026 du budget annexe Résidence Autonomie « Georges Brassens » du CCAS.

La résidence autonomie « Georges Brassens » est un établissement médico-social, lieu de vie à vocation sociale. La résidence compte 39 logements et son budget est un budget annexe au budget principal du CCAS. Ce Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses, des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annuité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Pour assurer le bien-être des résidents, des professionnels les accompagnent dans leurs parcours de vie. Ainsi, une attention particulière est portée sur la qualité du service proposé :

- Une équipe de professionnelles
- Des actions de préservation de l'autonomie
- Des actions de maintien des relations sociales (programme d'animations, ateliers de prévention, sorties collectives, conseil de la vie sociale...).

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte économique très tendu, caractérisé par l'inflation, notamment des matières premières mais aussi de l'énergie. Cependant, le choix a été fait pour la deuxième année de ne pas augmenter le coût du tarif journalier aux résidents. Pour autant, il convient de poursuivre l'évolution de l'établissement à travers des travaux, des aménagements, des animations.

Mme Joséphine LOMBARDO soumet au vote du Conseil d'Administration du CCAS, le Budget Primitif 2026 (ci-annexé) qui est équilibré en recettes et en dépenses :

EN FONCTIONNEMENT : 553 221.00€

EN INVESTISSEMENT : 11 671.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2026 de la résidence autonomie tel que présenté en fonctionnement et en investissement et de maintenir le tarif journalier 2026 à 27.56 € pour une personne seule en T1.

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté,

- **ACCEPTE** cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 25 novembre 2025

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Mme Joséphine LOMBARDO
Vice-Présidente du CCAS

